

MAIRIE DE MAIGNELAY-MONTIGNY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2018

Sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire

Etaient présents : M. LEGUEN Gilles, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme BROWET Joëlle, Mme CENSIER Christine, Mme COURSEAUX Estelle, Mme PRUVOST Gisèle, M. PETIT Jean-Luc, Mmes MOKRI Djamila et BOMOU Carine, MM. NAVARRO Julien, DEVAUX Sébastien et M. DECEUNINCK Philippe.

Absents représentés : Mme BODIN Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme MATS Anik qui avait donné pouvoir à Mme BROWET Joëlle, M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à Mme COURSEAUX Estelle et M. ADDA ALI Camal qui avait donné pouvoir à M. DEVAUX Sébastien.

Absents excusés : M. DELIGNY Frédéric et Mme FONTAINE Anne-Sophie.

Absents : M. VAUCHELLE Patrick, M. RISO Marcel et M. Jacques LOISEL.

Secrétaire : M. DECEUNINCK Philippe

Dénomination de la gendarmerie

Le Conseil Municipal a entériné la proposition faite par Monsieur le Maire tendant à dénommer la gendarmerie locale « Gendarmerie Arnaud BELTRAME » afin de rendre un hommage appuyé à ce héros national. Une demande officielle sera adressée au commandant du groupement afin de mener à bien cette procédure.

Informations sur le fonctionnement de l'ALSH

Un bilan positif a été dressé sur le fonctionnement de l'ALSH pendant les vacances de Pâques. Une progression de 25 % des effectifs a été constaté par rapport à l'an passé.

Cet été, l'accueil de loisirs fonctionnera du 9 juillet au 24 août. 34 ados sont inscrits au camp qui se déroulera en juillet à ORGELET dans le Jura sur le bord du lac avec de nombreuses activités. 40 enfants de 7 à 11 ans participeront au camp du 9 au 13 juillet sur la base nautique de Jumièges-le-Mesnil au cœur du Parc Régional des Boucles de la Seine Normande.

Pour le mois de juillet, les effectifs sont les suivants :

- 1^{ère} semaine : 33 enfants primaires (7/11 ans) et 23 enfants maternels (3/6 ans)
à cela s'ajoutent les 40 qui seront en séjour à Jumièges
- 2^e semaine : 52 enfants primaires et 21 enfants maternels
- 3^e semaine : 47 enfants primaires et 22 enfants maternels

Différentes activités leur seront proposées : des petits jeux, de la danse mais aussi la création d'un restaurant, d'un magasin de vêtements, une sortie au cinéma, un bivouac de 2 jours à La-Neuville-Roy sans oublier les soirées pyjamas tant attendues par les plus petits. La restauration scolaire est assurée au mois de juillet.

Pour le mois d'août, sont inscrits :

- 1^{ère} semaine : 17 enfants primaires et 21 enfants maternels
- 2^e semaine : 27 enfants primaires et 24 enfants maternels
- 3^e semaine : 13 enfants primaires et 15 enfants maternels
- 4^e semaine : 26 enfants primaires et 13 enfants maternels

Informations sur les travaux en cours

Suite à l'appel d'offres et à l'analyse du contenu des propositions, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés à passer avec la Société EUROVIA pour les travaux de voirie pour un montant de 239 319,89 € HT et avec la SDEL pour les travaux d'électricité (feux tricolores) pour un montant de 64 009,60 € HT. Le dossier d'aménagement sécuritaire de la voirie sera présenté à la population lors d'une réunion publique le 12 juillet prochain à 18 h 30 à l'Espace Duquesnel. Les travaux commenceront mi-août/début septembre et dureront environ 8 à 10 semaines.

D'autres travaux de voirie auront lieu dans divers lieux de la commune à savoir

- à proximité du gymnase
- impasse des Charmilles
- rue de Godenvillers
- chemin Loisel
- à l'entrée de la route de Crèveœur
- chemin de la Cavée

Leur réalisation sera effectuée par la Société EUROVIA, l'entreprise DEGAUCHY ou la société SAUVAL.

Aménagement sur la RD 938 – Acquisition de terrains

Afin de mener à bien le projet d'aménagement sur la RD 938/rue de Saint-Just, il a été décidé d'acquérir, après division des propriétés, une surface de 2 355 m² au lieu-dit « Le Fort Philippe » auprès de deux propriétaires au prix de 4 € le m².

SEZEO – Transfert de la compétence infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Un programme de déploiement de bornes de recharge électrique a été engagé par le SEZEO et l'étude a montré que le territoire de la commune était propice à l'installation de ce type d'équipement sachant que les travaux d'installation, de maintenance et d'exploitation sont à la charge du SEZEO.

Le Conseil Municipal a approuvé ce transfert de compétence au SEZEO ainsi que le règlement du service. Deux bornes doubles seront mises en place, l'une sur le parking situé devant le gymnase, rue François Mitterrand et l'autre sur le parking de l'église Sainte-Marie-Madeleine. Le stationnement des véhicules électriques et hybrides sera gratuit les deux premières années suivant la mise en service de l'infrastructure de charge. Cette opération n'a aucune incidence financière pour la commune.

Demande de subvention exceptionnelle des Boules Lyonnaises

Il a été décidé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association des Boules Lyonnaises afin de l'aider à financer les frais de déplacement de deux joueurs de la commune qui participeront au championnat de France les 20-21 et 22 juillet à Aurillac

Fait à Maignelay-Montigny, le 2 juillet 2018

Le Maire,

Denis FLOUR